

● LA CARTE LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES DES AIRES URBAINES

L'approche fonctionnelle des emplois complète la classification usuelle par secteur d'activité. Établie à partir des professions exercées par les actifs, l'analyse distingue 15 fonctions réparties en 4 groupes.

Elle permet de comprendre les spécialisations économiques des territoires notamment dans les grandes aires urbaines qui concentrent plus spécifiquement 5 de ces fonctions dites «métropolitaines»:

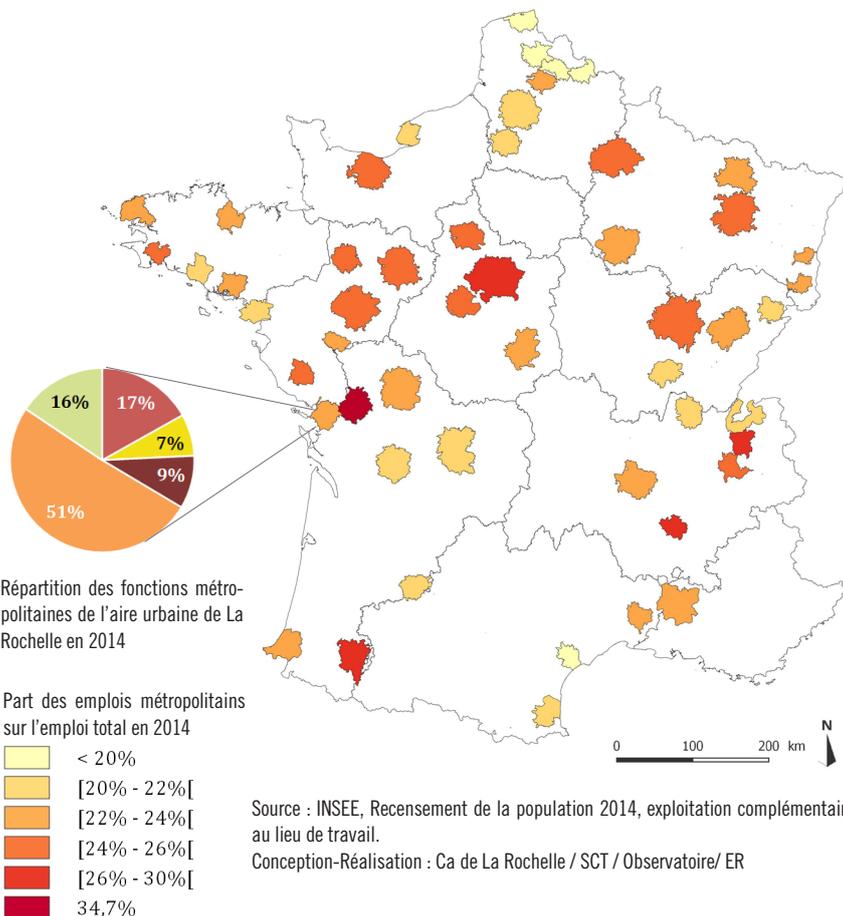
- Commerce inter-entreprises
- Conception-Recherche
- Culture-Loisirs
- Gestion
- Prestations intellectuelles

Avec 19 660 emplois exercés dans les fonctions métropolitaines, l'aire urbaine de La Rochelle se place au 24ème rang des 52 aires urbaines étudiées*. Le volume d'emplois métropolitains progresse de 1% par an en moyenne entre 2009 et 2014; une croissance plus soutenue qu'en Nouvelle-Aquitaine (+0,8%) et qu'en France métropolitaine (+0,6%).

Avec 34,7% d'emplois métropolitains, l'aire urbaine de Niort se démarque du groupe étudié et occupe la 1ère place du classement. Cette spécificité est liée à la forte présence des activités financières, de mutuelles et d'assurances sur son territoire.

Les emplois métropolitains de gestion sont dominants dans l'aire urbaine de La Rochelle.

Un emploi sur 2 concerne des activités de gestion. Les parts des emplois de commerce inter-entreprises (16,9%), de prestations intellectuelles (15,6%) et de



culture et loisirs (9,3%) sont supérieures à celles enregistrées en Nouvelle-Aquitaine et en France métropolitaine. La part des emplois de conception-recherche est, quant à elle, de 7,4% contre 8,4% en Nouvelle-Aquitaine et 10,8% en France métropolitaine.

Les cadres des fonctions métropolitaines : des emplois en hausse.

En 2014, les emplois de cadres des fonctions métropolitaines représentent 7,2% de l'emploi total, soit une augmentation de 1,6% en moyenne par an depuis 2009. L'aire urbaine de La Rochelle occupe le

21ème rang, se situant là aussi dans la moyenne des aires urbaines étudiées. 41% des cadres exercent des fonctions de gestion et 23% des fonctions de prestations intellectuelles confirmant la spécialisation de l'aire urbaine de La Rochelle.

*Champ : L'analyse porte sur les 52 aires urbaines de France métropolitaine dont le nombre d'emplois est compris entre 50 000 et 200 000. Avec un total d'environ 85 000 emplois, l'aire urbaine de La Rochelle se situe au 29ème rang de ce groupe. Elle se place au 24ème rang pour les emplois métropolitains et 21ème rang pour les cadres des fonctions métropolitaines.

12 000

● **LE CHIFFRE** – C'est le volume en tonnes de moules produites sur le territoire du GALPA qui regroupe la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la Communauté de communes de L'île de Ré et Charron, et représente 60% des entreprises mytilicoles du département. Le GALPA porte une stratégie de valorisation économique des activités de pêche et d'aquaculture. Source : Comité régional des pêches

● ZOOM SUR LE TOURISME

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération de La Rochelle est compétente en matière de tourisme, et élabore une stratégie touristique sur son territoire.

Un tourisme protéiforme

La diversité de l'offre s'adapte aux différents tourismes : maritime (balnéaire et de plaisance), urbain et patrimonial, d'affaires et évènementiel, ou encore tourisme vert.

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer l'activité touristique et ses impacts sur l'économie locale (analyse des emplois, richesse générée). Ici l'approche se limitera à la fréquentation touristique et à la capacité d'accueil en hébergements.

Nombre et capacité d'accueil des hébergements de tourisme au 1er janvier 2017

	Ca de La Rochelle	Charente-Maritime	Part de l'agglomération dans le département
Hôtels	67	277	24,2%
Chambres	2 916	7 633	38,2%
Campings	16	305	5,2%
Emplacements	1 990	47 831	4,2%
Autres hébergements collectifs*	10	74	13,5%
Nombre de places lit	2 945	22 109	13%

Au 1er janvier 2017, l'agglomération de La Rochelle compte 93 hébergements d'accueil touristique. Parmi eux, une majorité d'hôtels dont 77% sont localisés à La Rochelle. Les 3/4 des campings étant situés dans les communes littorales.

Depuis 2009, l'offre des hébergements hôteliers a peu évolué, 3 hôtels supplémentaires ont été créés et environ 300 chambres de plus.

À l'inverse, le nombre de campings a chuté suite aux mesures prises après la tempête Xynthia de 2010, passant de 19 unités en 2009 à 12 en 2013. Toutefois, de nouveaux établissements ont été créés pour atteindre 16 campings en 2017 avec une très légère augmentation du nombre d'emplacements (+100 entre 2013 et 2017).

Avec plus de 2 900 chambres dans 67 hôtels, l'agglomération propose plus de 38% de l'offre totale de Charente-Maritime pour ce type d'hébergement.

À l'inverse, l'offre en hôtellerie de plein air est beaucoup plus limitée et représente seulement 4,2% de l'offre départementale totale.

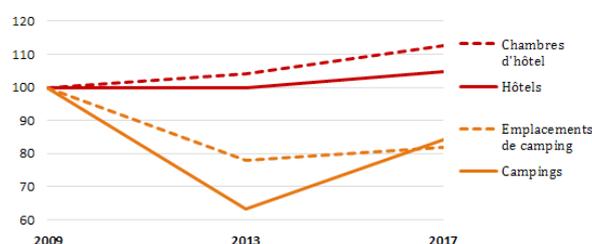
Cet article a été réalisé avec la participation de la cellule Tourisme du service Développement Économique.



● LES PUBLICATIONS

Retrouvez les parutions de l'Observatoire sur notre site Internet : les Lettres n°1 à 5 ainsi que le Cahier n°2 consacré à l'emploi.

Évolution du nombre d'hébergements dans l'agglomération rochelaise et de leur capacité d'accueil - Base 100 en 2009



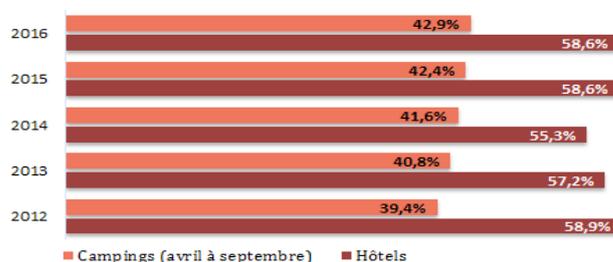
Une fréquentation importante

Après une année 2014 plutôt mauvaise en termes de volume de nuitées hôtelières (environ 887 000 nuitées), une reprise est amorcée en 2015 (939 000) et se maintient en 2016.

Globalement le taux d'occupation est plus élevé dans les hôtels (de janvier à décembre) que dans les campings (d'avril à septembre) mais il subit davantage de fluctuations. En 2016, même s'il est en hausse depuis 2014, le taux d'occupation dans les hôtels ne parvient pas à retrouver son niveau de 2012. Les campings connaissent en revanche depuis 2012, une augmentation régulière du taux d'occupation.

La part des nuitées étrangères dans les hôtels s'élève à 13,5% en 2016, c'est moins qu'en 2015 (14,1%) et que dans les campings (18% en 2015 et 2016).

Taux d'occupation** des hébergements touristiques de l'agglomération



Une offre d'hébergements diversifiée

À ces hébergements il faut aussi ajouter les gîtes et chambres d'hôtes, les locations de meublés ainsi que les 8 500 résidences secondaires (source: Insee, RP 2014) présentes dans l'agglomération. Et également à cela, les autres types d'hébergements collectifs que comprennent notamment les villages vacances et les résidences de tourisme et qui comptent sur l'agglomération près de 3 000 places d'hébergements.

*Comprend les résidences de tourisme et hébergements assimilés, les villages vacances et maisons familiales, les auberges de jeunesse et centres sportifs.

**Le taux d'occupation est calculé en chambres pour les hôtels et en emplacements pour les campings.

Sources: INSEE, DGE, Partenariats régionaux, enquêtes de fréquentation hôtelière 2009 à 2017